

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Transports maritimes et liaisons Ile d'Yeu</b>	<b>263</b>

La Commission Permanente,

- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code des transports,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** les statuts du Syndicat Mixte de Transport d'Hydrocarbures vers les îles signés le 16 décembre 2016,
- VU** la convention de délégation de service public pour l'exploitation du navire pétrolier l'ANATIFE qui assure l'approvisionnement en hydrocarbures de Belle-Ile-en-Mer et de l'île d'Yeu, signée entre le Syndicat Mixte de Transport d'Hydrocarbures vers les îles et la Compagnie Ligérienne de Transports le 6 décembre 2017, pour la période 2018 - 2022.
- VU** la convention de délégation de compétences de la Région des Pays de la Loire au Département de la Vendée relative à la compétence de transport maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte de l'île d'Yeu signée le 29 décembre 2017 et modifiée par avenant du 21 décembre 2018,
- VU** le contrat définissant les obligations de service public pour le transport maritime de l'île d'Yeu et le continent assuré par la Régie Départementale des Passages d'Eau de la Vendée signé entre le Département de la Vendée et la Régie Départementale des Passages d'Eau de la Vendée, le 23 juillet 2019.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

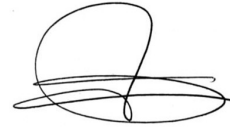
**ATTRIBUE**

une subvention de 46 500 € au Syndicat Mixte de Transports d'Hydrocarbures vers les îles pour les travaux d'entretien sur le navire pétrolier l'Anatife au titre de 2020.

EMET

un avis favorable sur l'avenant n°1 au contrat définissant les obligations de service public pour le transport maritime entre l'île d'Yeu et le continent assuré par la Régie Départementale des Passages d'Eau de la Vendée, présenté en annexe 1.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Vote sur la partie "Cartographie" :

Abstention : Rassemblement National des Pays de la Loire.

REÇU le 02/06/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs